Nourrissant
& délicieux
L'ICE CREAM
GROPPI

Il est pasteurisé

R.C. 76686

Trentième Année No. 34 جورنال سويس دى ايجيبت اى دو بروش اوريان MERCREDI 22 AOUT 1956

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

PATEK PHILIPPE & Co GENEVE
MAITRES HORLOGERS A GENÈVE
chez
HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Montres de Marque
29 Rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE

MESSAGES DU CONSEIL FEDERAL

ACCORD FRANCO-SUISSE SUR COINTRIN

Dans un message à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral invite cette dernière à approuver la convention conclue entre la Suisse et la France au sujet de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin et de la création de bureau à controles nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

Le message dit entre autres : pour que l'aéroport de Genève-Cointrin puisse remplir d'une manière satisfaisante les tâches qui lui sont dévolues, il se trouve dans l'obligation de procéder à un nouvel aménagement. Les autorités du Canton de Genève ont préparé un plan d'agrandissement, dont l'Administration fédérale a reconnu l'opportunité. Il s'agit notamment de prolonger de 1.800 mètres la piste qui en a aujourd'hui 2.000. Cette mesure est en effet indispensable pour permettre aux grands avions à réaction dont la mise en service est prévue pour 1959 d'attérir et de décoller régulièrement. On ne pouvait envisager qu'un solution dans la direction nord-est, à savoir vers le territoire français. Deux possibilités se présentaient. Ou bien prolonger la piste sur territoire français et établir sur ce même territoire les servitudes inhérentes à l'usage de l'aéroport, ou bien déplacer la frontière, de telle sorte que la totalité de la piste et des zones de sécurité soit située sur territoire suisse. Bien que la première formule semblat plus facilement réalisable, les autorités fédérales ont été unanimes à recommander la seconde. Il fallut donc mettre sur pied un projet de rectification du tracé de la frontière, comportant un échange de territoires entre la France et la Suisse afin que les terrains nécessaires à l'extension de l'aéroport se trouvent placés sous la souveraineté suisse. Le projet fut officiellement soumis par voie diplomatique aux autorités françaises. Celles-ci acceptèrent qu'une commission franco-suisse ad hoc fut chargée d'étudier les problèmes soulevés.

Le projet de convention preparé du côté suisse fut légèrement modifié par les autorités françaises, qui présentèrent un contre-projet. On put constater avec satisfaction que la solution comportant un échange de territoires de 40 ha environ, était admise du côté français. Les divergences qui subsistaient furent examinées par la commission lors d'une réunion, tenue à Paris du 10 au 14 avril 1956 et à l'issue de laquelle les délégués parvinrent à se mettre d'accord sur la rédaction d'un texte definitif qui fut alors paraphé. La convention fut ensuite signée à Berne, le 25 avril 1956.

La convention apporte une solution rationnelle au problème de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin. Son principal avantage réside dans le fait que l'aéroport agrandi et ses aires d'approche seront placés entièrement sous la souveraineté de notre pays. La situation est beaucoup plus satisfaisante non seulement que celle qu'impliquerait le projet prévoyant une partie de l'aéroport sur territoire français, mais encore que celle qui existe aujourd'hui, où une aire d'approche est placée sous la souveraineté française.

Le fait que les organes français seront installés dans un secteur qui leur est réservé dans l'aéroport et qu'ils y appliqueront leur lois et réglement ne doit pas être considéré comme une atteinte à notre souveraineté. Le même régime est appliqué dans les principales de nos gares internationales et fonctionne d'une manière satisfaisante. Le Gouvernement français accordera d'ailleurs aux organes suisses installés sur son territoire, dans le bureau situé sur la route française no. 5, les facilités que, de notre côté, nous concéderons aux organes français installés à l'aérodrome de Cointrin. Il s'agit là d'une solution fondée sur la réciprocité.

Il convient de remarquer que contrairement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, l'aéroport de Cointrin restera une entreprise entièrement suisse et que la France n'aura aucune part à sa direction ni à son administration. Le statut juridique actuel de l'aéroport ne sera dès lors aucunement modifié. Les autorités françaises n'ont jamais demandé un régime prévoyant une cogestion de cet aéroport.

Les dispositions selon lesquelles les passagers atterrissant à Cointrin et se rendant en France et vice versa, ne seront plus soumis au contrôle des autorités suisses contribueront à accroitre l'importance de l'aéroport, attendu que le trafic des voyageurs et des marchandises augmentera d'une manière sensible. D'un point de vue plus général, cette évolution favorisera non seulement le développement du canton de Genève, mais celui de la Suisse entière, dont l'intérêt est de disposer d'aéroports importants et bien aménagés. Les dépenses seront assurées par le canton de Genève, la Confédération n'aura à lui verser le moment venu que la subvention prévue par la législation en matière d'agrandissements d'aéroports.

Immeubles pour nos représentants diplomatiques

Un nouveau message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concerne l'acquisition et la construction d'immeubles pour les représentations diplomatiques et consulaires. Il s'agit des demandes de crédit suivantes : achat d'une résidence pour la Légation de suisse à Rio-de-Janeiro (900.000 francs), pour la Légation de Suisse à Caracas (fr. 100.000), achat, éventuellement construction d'une résidence, construction d'une chancellerie et de logements de service pour la Légation de Suisse à la Nouvelle Delhi (2,2 millions de fr.), construction d'une chancellerie pour la Légation de Suisse à Washington (2,5 millions de francs) et achat d'une résidence pour le futur Ministre de Suisse au Maroc (611.000 francs). Le message dit notamment :

La Confédération entretient 50 missions diplomatiques dont 40 légations et 2 délégations, ainsi que 108 postes consulaires. A ce jour, elle est devenue propriétaire de 41 immeubles destinés à des Légations, soit 13 abritant à la fois des bureaux et la résidence du chef de mission, 11 des bureaux et 17 des résidences seulement. L'immeuble de la Délégation à Berlin avec résidence du chef de poste et celui de la Délégation suisse près l'Organisation européenne de Coopération économique à Paris appartiennent aussi à la Confédération. Quant aux consulats, il n'y en a que 7 qui disposent d'immeubles en propriété, dont 2 avec logement pour le chef de poste. Pour les chancelleries, la grandeur des locaux varie selon l'importance du poste.

Nos investissements peuvent être considérés comme favorables. Nous aurions même eu intérêt peut-être à accélerer cette politique d'achat car, depuis la dernière guerre, la hausse des prix des immeubles a été constante et rapide dans tous les pays., Elle l'est d'ailleurs encore. Parmi les avantages qu'offre l'existence d'une résidence officielle, il en est un qui mérite d'être particulièrement relevé. Le nouveau chef de mission venant prendre son poste n'a plus à passer des mois à l'hôtel et à perdre un temps précieux en quête d'un logement approprié. Dès son arrivée, il est à pied d'oeuvre et en mesure de remplir ses devoirs de représentation.

D'après les témoignages de nos Ministres et ceux de compatriotes rentrant de voyages à l'étranger, nous pouvons ajouter que tout en restant dans des limites raisonnables, les immeubles acquis répondent à leur destination. Ils donnent aux représentants de la Confédération un cadre approprié à leur mission et digne des hôtes qu'ils sont appelés a accueillir Le désir de restreidre les dépenses n'a pas toujours permis de faire immédiatement toutes les transformations ou tous les aménagements souhaitables. Il faudra y procéder avec le temps.

La politique d'achat d'immeubles pour nos représentations a donc, croyons-nous, eu de bons effets. Il convient, à notre avis, de la poursuivre systematiquement.

Nous estimons que nos propositions se justifient dans l'intérêt d'une bonne organisation des services extérieurs, aussi bien que dans celui des finances fédérales. Nous nous devons d'assurer aux représentants de la Confédération à l'étranger des conditions de logement et de travail stables, leur permettant d'accomplir leur mission sans être constamment préoccupés par des questions de locaux. L'installation de nos légations et consulats doit aussi faire honneur au renom dont la Suisse jouit à l'étranger.

Nouvel ambassadeur d'Egypte

Le gouvernement égyptien a nommé pour succéder à M. Ahmed Saroit, Ambassadeur d'Egypte rappelé dans son pays, il y a trois semaines, M. El Labban, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères. Le Conseil fédéral a donné son agrément et l'Ambassadeur El Labban prendra son poste dans un proche avenir. Les hautes fonctions que revêt le nouvel Ambassadeur de même que le fait de son entrée immédiate en fonctions soulignent l'importance que l'on attache au Caire à la représentation diplomatique de l'Egypte en Suisse.

LA SEMAINE EN SUISSE

UNE QUINZAINE DE PAYS ENVOIENT DES SECOURS CROIX-ROUGE AUX VICTIMES DES INONDATIONS EN IRAN

Des secours Croix-Rouge estimés à quelque 58.000 dollars ont été envoyés par les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de quinze pays en faveur des victimes des inondations en Iran, au cours de la semaine qui a suivi l'appel de la Ligue des Croix-Rouges. Des avions de transport des forces aériennes des Etats-Unis sont parties jeudi des aéroports de Londres et de Genève pour Téhéran avec un chargement de 25 tonnes de secours d'urgence donnés par la Croix-Rouge américaine. Ces secours américains d'une valeur de 35.000 dollars comprenent 10.000 dollars provenant du fonds de l'enfance de la Croix-Rouge américaine de la Jeunesse, utilisés pour l'achat de chaussures et de vêtements d'enfants. Les marchandises transportées par avion (17 tonnes de Londres et 8 tonnes de Genève) comprennent 32.000 ensembles de vêtements pour hommes, femmes et enfants, 1.500 paires de chaussures et de bottes, 1.248 bidons à eau, 1.000 marmites et louches, ainsi que des tentes, tous articles demandés d'urgence par la Croix-Rouge d'Iran.

Le chargement des appareils comporte en outre 20 caisses de layettes de la Croix-Rouge canadienne, 1.200 paires de bottes de caoutchouc de la Croix-Rouge canadienne également, ainsi que 120 caisses et colis divers de médicaments achetés par la Ligue pour le compte de la société iranienne.

Les dons en espèces offerts par les Croix-Rouges d'Australie, de Finlande, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union sud-africaine sont actuellement utilisés par la ligue à l'achat d'autres secours d'urgence pour l'Iran. Les fonds envoyés par les Sociétés nationales de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Inde, d'Irak et d'Irlande ont été remis directement à leur société sœur à Téhéran. 250 kgs de secours donnés par la Croix-Rouge néerlandaise sont transportés gratuitement par la K.L.M. en Iran.

MESURES DE DEFENSE ECONOMIQUE ENVERS L'ETRANGER

La Commission du Conseil National chargée d'examiner le message du Conseil fédéral et le projet d'arrêté fédéral sur les mesures de défense économique envers l'étranger s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Herzog, Conseiller national.

Après la discussion qui a suivi les exposés du Conseiller fédéral Holenstein, chef du Département de l'Economie publique, et du ministre Schaffner, directeur de la Division du commerce, la Commission a décidé, à l'unanimité moins une voix, de recommander au Conseil national d'adopter le projet d'arrêté, en lui apportant quelques modifications.

FELICITATIONS AU LIECHTENSTEIN

Mercredi, le Président de la Confédération a adressé les félicitations du Conseil fédéral et du peuple suisse à la Principauté du Liechtenstein à l'occasion de sa fête nationale. Il y a joint des vœux à l'adresse du prince régnant, qui fête ses 50 ans.

(Lire la suite en page 3)

L'équipement des troupes

Le Conseil fédéral a modifié son ordonnance sur l'équipement des troupes. Désormais, les militaires et les hommes du service complémentaire qui reçoivent, lors d'un retablissement, en échange de leur tunique d'ancienne ordonnance avec col droit ou rabattu, une tunique nouvelle ordonnance avec col à revers, toucheront gratuitement une chemise d'uniforme avec cravate. Toutefois, maintenant que les stocks de tuniques d'ancienne ordonnance sont épuisés et que la remise de tuniques de nouvelle ordonnance, avec col à revers, devient une règle générale lors des rétablissements, il est juste d'abolir cette restriction qui a été la source de nombreuses difficultés.

LE TRAFIC DES MONTRES POUR LES ETATS-UNIS

Dans le rapport de la Commission des douanes, qui vient d'être publié, un chapitre est consacré à l'augmentation du trafic de montres pour les Etats-Unis. Selon certains importateurs, le trafic de montres et de mouvements de montres à destination des Etats-Unis a passé, depuis l'augmentation des droits de douane, de 500.000 à 2 millions de pièces. Les fabricants de montres américains estiment que cette évaluation est fortement exagérée. L'Office des douanes ne publie pas de chiffres relatifs au trafic de montres et autres articles d'importation, mais constate que, sur la base de ses propres informations, ce trafic s'est fortement accru.

Le rapport de la Commission contient des indications sur le nombre des montres introduites en fraude qui ont été confisquées dans le port de New-York, par lequel passe la grande masse des importations de montres. En 1953, on a arrêté six trafiquants qui tentaient d'introduire 2.092 montres et mouvements valant 18.822 dollars.

En 1954, quatre trafiquants avec 133 montres valant 2.286 dollars, en 1955 cinq trafiquants avec 10.031 montres valant 97.075 dollars, et du 1er janvier au 22 juin 1956, onze trafiquants avec 7.577 montres valant 104.778 dollars. Toutes ces montres ont été saisies.

Une relation rapide de jour par rail entre la Suisse et l'Angleterre

Une amélioration importante a été apportée cet été aux communications par chemin de fer entre la Grande-Bretagne, le nord de la France et la Suisse, grâce à la mise en marche d'un train ultra-rapide de la Société nationale des chemins de fer français entre Bâle et Boulogne sur-mer (740 km.) et vice-versa. Il s'agit d'une rame automotrice analogue au « Catalan » qui relie Genève à Cerbère. Equipée de moteurs diesel, elle ne comporte que des places de première classe avec service de wagon-restaurant. Elle est aménagée de façon très confortable et le voyageur trouve même, aux toilettes, une prise pour les rasoirs électriques.

L'horaire de cette rame automotrice — qui pourrait en fait porter le nom de « Flèche de la Manche » — est le suivant : départ de Bâle à 10h. 50, arrivée à Boulogne-sur-mer à 18h 17 et à Londres à 22h 30. Au retour, départ de Londres à 9 heures du matin, de Boulogne à 13 h 17 et arrivée à Bâle à 20 h 40. De cette dernière ville les voyageurs peuvent encore gagner la plupart des grands centres de notre pays, voire un bon nombre de stations. A l'aller, l'heure de départ a été fixée de telle sorte que les voyageurs prenant les premiers trains du matin pour Bâle peuvent utiliser cette relation et gagner ainsi le soir encore les bords de la Tamise.

Ce rapide au long cours — dont la ponctualité est remarquable — ne s'arrête en cours de route qu'une ou deux minutes à Mulhouse, Belfort, Reims, Laon et Amiens. Roulant à une moyenne de 115 km. à l'heure, il parcourt sans halte aucune les 373 km. séparant Belfort de Reims et qu'il couvre en un peu plus de 3 heures seulement.

Cette relation-éclair a pour but essentiel de faciliter les relations touristiques par chemin de fer entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Elle permet également de se rendre dans un minimum de temps de Suisse dans l'est et le nord de la France ou vice-versa. Introduite à titre d'essai par la SNCF, elle cessera de circuler le 9 septembre.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR PENDANT LE 1er SEMESTRE 1956

Le mouvement du commerce extérieur de la Suisse reflète la situation économique favorable qui ne cesse de régner. Comparativement au premier semestre 1955, les importations se sont accrues de 457,7 millions et s'inscrivent à 3545,7 millions de francs, alors que les exportations marquent une plus-value de 254 millions et totalisent 2902,3 millions de francs. Ainsi, les chiffres de notre commerce extérieur dépassent tant en quantité qu'en valeur, tous les résultats enregistrés au cours d'un premier semestre depuis qu'existe la statistique du commerce.

Importations:

L'accroissement des arrivages de denrées alimentaires, boissons et fourrages, par rapport au premier semestre 1955, provient surtout d'une augmentation des livrisons étrangères de fruits oléagineux. De même, il s'est importé beaucoup plus de céréales fourragères, de matières à brasser et de sucre cristallisé que pendant les six premiers mois de 1955. Les fèves de cacao, par contre ont fortement rétrogradé. Dans le domaine des matières premières, combustibles et carburants, l'accroissement des arrivages d'huile de chauffage et d'huile à gaz, au regard du premier semestre 1955, joue le rôle le plus important. En raison des grands froids du premier trimestre 1956, les importations de charbon se sont aussi considérablement augmentées. Notre approvisionnement en substances chimiques brutes et en matière fibreuse pour la fabrication du papier n'atteint de loin plus le volume du premier semestre 1955. Dans le secteur des produits fabriqués, les machines, qui forment le principal poste de nos importations de produits finis, enregistrent avant tout une importante avance. Nos achats d'automobiles se sont aussi considérablement développés au regard des six premiers mois de 1955.

Exportations:

Le renforcement de nos exportations, par rapport aux six premiers mois de 1955, concerne en premier lieu l'industrie métallurgique.

D'après les chiffres absolus, nos envois de machines accusent la plus forte augmentation en valeur et atteignent ainsi un niveau record dans la période considérée. Les sorties de montres ont aussi fortement progressé : elles s'élèvent pour les six premiers mois de 1956 à 531,9 millions de francs, contre 471,0 millions pour la période correspondante de l'année précédente.

A l'instar de la métallurgie, les ventes des plus importantes branches de l'industrie textile dépassent en valeur, celles de la période correspondante de l'année précédente. Les articles de l'industrie des chaussures — notamment les souliers en cuir — ont consolidé leur position. Les exportations de denrées alimentaires se sont renforcées dans leur ensemble. Nos envois de fromage à l'étranger surpassent le niveau du premier semestre 1955.

Nos principaux fournisseurs et débouchés:

Comparativement au premier semestre 1955, le trafic commercial avec l'Allemagne occidentale s'est intensifié — surtout aux entrées. Notre voisine du nord occupe la première place parmi tous nos partenaires commerciaux, en tant que fournisseur et débouché. L'Italie et l'Union Belgo-Luxembourgeoise ont également accru leurs livraisons à la Suisse. Nos exportations à destination de la France se sont aussi sensiblement renforcées. Dans le commerce avec les pays d'outre-mer, c'est notre trafic avec les Etats-Unis d'Amérique qui accuse les plus fortes avances.

Les CFF victimes d'nne mystification

Les Chemins de fer fédéraux communiquent :

Le no 15 du « Schweizersicher beobachter » publie, sous le titre «Maulkorbpolitik der S.B.B.» (La muselière aux CFF) un article qui constitue une attaque violente contre la direction générale des Chemins de fer fédéraux et son président. Cet article déclare notamment que la direction générale a édicté des instructions confidentielles interdisant au personnel de se prêter à des discussions sur les problèmes relatifs à l'exploitation et au trafic et menaçant de punir les agents qui passeraient outre à cette interdiction. Jamais la Direction générale n'a donné de telles instructions à son personnel ou à ses services, pas plus dans une circulaire confidentielle que par une prétendue interdiction du 27 novembre 1955. Elle tient au contraire à renseigner l'opinion publique sur les innovations et les perfectionnements du réseau au fur et à mesure qu'ils sont réalisés et a toujours accueilli avec faveur les échanges de vues concernant les chemins de fer lorsqu'ils ont un caractère positif. La circulaire que le « Schweizerischer -beobachter » a publiée est un faux, au sujet duquel les CFF feront ouvrir une enquête pénale.

La rédaction du « Schweizerischer beobachter » déclare à ce sujet:

« Le Beobachter qui, lorsqu'il se trouve en présence de documents suspects, a l'habitude de s'adresser aux organes mis en cause, est tombé en l'occurrence dans un piège astucieux. La circulaire qu'il a publiée constitue une mystification et une perfidie qu'il était d'autant plus difficile de déceler que le texte incriminé provenait d'une source qui avait toujours inspiré confiance jusqu'ici. La Direction générale des CFF a produit des documents prouvant indubitablement qu'elle n'a jamais publié, ni même envisagé de publier une telle circulaire. Etant donné ces faits, la rédaction ne peut que regretter cette malheureuse publication et elle retire en particulier les reproches qui ont été adressés au Président de la direction générale et qui ne correspondent pas à la réalité».

Les CFF se réservent naturellement le droit d'actionner l'auteur du faux.

Swissair au cours du 1er semestre 1956

Au cours du 1er semestre de l'année courante, le nombre des passagers transportés par Swissair sur toutes les étapes de son réseau s'est élevé à 346.362 représentant une progression de 25-0/0 par rapport à la période correspondante de l'année dernière. A titre de comparaison, mentionnons que pendant toute l'année 1952 le nombre des passagers-étapes a été de 292.341.

Le poids des marchandises transportées par frêt aérien accuse une augmentation de 33-0/0 par rapport au 1er semestre de l'année dernière. Il atteint 4.813.323 kilos. Il faut souligner le développement particulier de ce secteur qui montre bien l'importance croissante des expéditions par frêt aérien touchant des cercles économiques toujours plus étendus. Le trafic postal a également augmenté et a atteint un poids total de 1.714.553 kg, soit 14-0/0 de plus que l'an dernier.

Pour une offre accrue de 13-0/0, le coefficient moyen de chargement a passé de 61, 1-0/0 à 65,5-0/0. Le chiffre d'affaires total pour le premier semestre a progressé de plus de 10 millions pour s'établir à 67 millions de francs.

Statistique	1er semestre 1956	1955
km. Parcourus	10.087.297	8.785.122
tonnes/km. offertes	49.478.183	43.722.631
passagers-étapes	346.362	276.116
fret en kg.	4.813.323	3.623.457
poste en kg.	1.714.553	1.498.472
degré moyen d'utilisation	65.5-0/0	61,1-0/0
t/km.-passagers parcourues	20.157.287	16.852.461
t/km. - fret parcourues	5.390.018	3.776.348
t/km - poste parcourues	1.769.787	1.590.235

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE

COSSONAY

S.A. DES CABLERIES & TRÉFILERIES
COSSONAY

Agent pour l'Egypte
THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE
15, Rue Toussoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

Condensateurs électriques :

— Installations automatiques pour l'amélioration du cos φ

— pour lampes fluorescentes

— pour appareils électriques

— pour émetteurs

Condensateurs Fribourg S.A.

Représentation pour l'Egypte :
THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE
15 rue Toussoun
ALEXANDRIE

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T: — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

AU PALAIS FEDERAL

« INTERHANDEL »

Le Département politique fédéral communique:

L'action intentée par la « Société internationale pour participations industrielles et commerciales S.A. », à Bâle (Interhandel), tendant à restitution de ses avoirs bloqués aux Etats-Unis, a été rejetée le 31 juillet, pour des motifs de forme, par le tribunal de district de Columbia, celui-ci ayant refusé d'accorder une nouvelle prolongation de délai pour la présentation des documents qu'il avait requis. Les possibilités de libérer ces biens suisses par la voie judiciaire devant, de la sorte, être considérées comme pratiquement épuisées, la Légation de Suisse à Washington, d'ordre du Conseil fédéral, a remis une note au Département d'Etat. Le regret y est exprimé que le gouvernement des Etats-Unis n'ait donné jusqu'à présent aucune suite aux différentes suggestions, faites du côté suisse, de chercher à résoudre l'affaire sur le plan inter-étatique. Le Conseil fédéral se voit de ce fait dans l'obligation de proposer dans sa note au gouvernement américain d'introduire une procédure d'arbitrage ou de conciliation, tout en exprimant la conviction qu'aucune mesure ne sera prise du côté américain pendant la durée de la procédure, qui modifierait le statu quo en ce qui concerne les biens d'Interhandel aux Etats-Unis.

LA SUISSE ET SES VOISINS

TRAFIC FRONTALIER SUISSE - ITALIE

Une conférence a réuni à Saint-Moritz deux délégations conduites par le Conseiller national E. Tenchio, conseiller d'Etat grison, et par M. Ugo Morosi, préfet de la province de Sondrio. Cette conférence doit régler le trafic frontalier entre les Grisons et la province de Sondrio, et est placée sous le signe de la libéralisation du tourisme. Le dernier progrès réalisé réside dans le fait que tous les ressortissants des pays de l'Ouest peuvent acquérir à peu de frais une carte de passage, pour des excursions en territoire italien, sur présentation d'une carte d'identité ou d'un autre document portant une photographie. Les conversations ont porté en outre sur l'accélération des formalités douanières pour les groupes de voyageurs, mais aussi pour les marchandises, en particulier, pour ces dernières, en gare de Tirano, à laquelle les chemins de fer rhétiques portent un grand intérêt. Enfin, dans l'intérêt des deux zones frontalières, l'espoir fut exprimé d'un prochain développement et d'une nationalisation de la ferrovia Alta Valtellina.

ARMEE

REFORMES MILITAIRES

Pour faciliter le recrutement des cadres dans certaines armes, le Conseil fédéral a modifié l'arrêté concernant la formation des sous-officiers et lieutenants et réduit la durée des services d'avancement prévus pour les candidats officiers dans les cas où cette mesure pouvait être admise.

On s'est ainsi efforcé, d'une façon générale, de limiter autant que possible à environ 450 le nombre des jours de service que le candidat officier doit accomplir du début de l'école de recrues jusqu'à la fin de celle où il sert en qualité de lieutenant. Le service de caporal dans une école de recrues a été réduit de trois semaines pour les aspirants officiers de l'infanterie et des troupes légères (sans les formations blindées) et d'une semaine pour les futurs officiers de transmission de ces armes. Ces derniers bénéficieront en outre d'une réduction supplémentaire de deux semaines, car ils ne seront plus instruits comme jusqu'ici dans une école d'officiers de 104 jours des troupes de transmission, mais dans une école d'officiers de 90 jours de leur arme. Dans les troupes de subsistance, le service de caporal dans une école de recrues sera également abrégé de 4 semaines.

D'après la nouvelle réglementation, seuls les futurs officiers de cavalerie, des formations blindées, des troupes de transport automobiles et les quartiers-maîtres devront, en raison des exigences spéciales que requiert leur formation, accomplir plus de 450 jours de service en moyenne jusqu'à la fin de leur instruction.

CROIX-ROUGE

UN APPEL DE LA CROIX-ROUGE EN FAVEUR DES VICTIMES DES INONDATIONS EN IRAN

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge vient de lancer à ces sociétés un appel en faveur des milliers de familles iraniennes dont les foyers ont été détruits par les récentes inondations. A la requête du Lion et Soleil rouges de l'Iran, la Ligue a demandé des tentes, des vêtements, des lampes à pétrole, des seaux pour le transport de l'eau, des marmites, etc. La Société de la Croix-Rouge iranienne désire également recevoir des contributions en espèces destinées à la phase de réinstallation des opérations de secours qu'elle a entreprises.

M. J.P. Robert-Tissot, directeur-adjoint du Bureau des secours de la Ligue, rentré d'Iran, a indiqué que selon les derniers rapports du gouvernement, plus de 200 villages ont été détruits et près de 200.000 personnes se trouvent sans abri. Il y aurait quelque 450 morts et 500 disparus.

La Ligue a prélevé de ses entrepôts à Istanboul et expédié immédiatement à Téhéran 50 tentes et 36 caisses de secours provenant de la Croix-Rouge canadienne.

LA CROIX-ROUGE OFFRE SON AIDE AUX VICTIMES DE L'EXPLOSION DE CALI

La ligue des Sociétés de la Croix Rouge a offert son aide à la Croix-Rouge colombienne à Bogota en faveur des victimes de l'explosion qui a ravagé une partie de la ville de Cali.

LA LIGUE DES CROIX-ROUGES ET L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DU TYPHON EN CHINE

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge vient d'offrir son assistance à la Croix-Rouge chinoise à Pékin en faveur des victimes du typhon « Wanda ».

LA VIE ECONOMIQUE

ETRANGERS TRAVAILLANT EN SUISSE

Au cours du 1er semestre de 1956, les cantons ont délivré au total 167.770 permis de séjour aux travailleurs étrangers venant en Suisse pour la première fois (même période de l'année précédente: 137.816). 86.834 de ces permis ont été accordés à des saisonniers, 50.747 à des ouvriers permanents, et 30.189 à des frontaliers.

CINEMA

UN FILM SUR LE GOTHARD

Sur commande de l'Association suisse pour le film éducatif et sous le patronage de l'Unesco, un film est en tournage au Gothard qui portera le titre: « Le Gothard, lien entre le nord et le sud », qui doit exposer les particularités linguistiques, culturelles et ferroviaire de cette liaison. Plus de 1.000 copies en français, allemand, italien et peut-être en anglais de ce film seront mises à disposition des collections de films éducatifs étrangères pour être montrées dans les écoles de l'étranger.

Dans le cadre de la Communauté Internationale de Travail pour le film éducatif, dont font partie 17 pays, des films de même valeur seront tournés dans d'autres pays pour être échangés, de sorte que les écoles suisses pourront également les projeter.

Dans nos Cantons

APPENZELL

UN DISCOURS DE M. CHAUDET

M. P. Chaudet, conseiller fédéral, a prononcé un discours à l'occasion du 100ème anniversaire de la fondation de la Société appenzelloise des officiers. M. Chaudet, après avoir apporté les voeux et le salut du Conseil fédéral, a rendu hommage à l'activité de cette société, puis il a déclaré notamment:

Il importe, lorsqu'on parle de défense nationale, de songer d'abord aux aspects culturels et spirituels de cette défense. L'organisation des troupes, leur équipement technique, leurs méthodes de combat ne sont que des moyens au service de l'esprit de résistance, au service de la volonté de vivre et de porter bien haut le témoignage de ce qu'on est. Trouverions-nous prétexte à relâchement dans le fait que notre civilisation aurait failli à sa mission et ne parviendrait plus à endiguer les flots d'une idéologie collectiviste?

Il suffit, pour s'en convaincre, de s'arrêter à la part du revenu national que nous consacrons au maintien de l'armée: elle est l'une des plus faibles en Europe. Par ailleurs, une proportion très élevée des dépenses militaires entre maintenant dans le circuit économique du pays.

Certains, dit-il, ne croient plus, devant les perspectives effroyables des armes nouvelles, à la valeur d'un système de défense. C'est l'affaire des responsables de la défense nationale que d'envisager toutes les hypothèses et de se préparer à y faire face. Qu'on se dise plus simplement que nous avons une seule carte à jouer. Ou bien nous la jouerons, ou bien nous renoncerons à la faire valoir et nous nous abandonnerons d'avance au sort que nous imposeraient les grandes puissances. Je dis que nous jouerons notre carte. Nous nous y préparerons en nous refusant à toute alliance, à toute intégration dans un système militaire général, à tout assujettissement à l'un ou l'autre des adversaires en présence. Il suffit de s'y prendre à temps et de travailler sans relâche. Nous en avons les moyens matériels.

Une armée voulue et formée par tout le peuple en exprime la volonté et l'esprit de solidarité. Aucun de nos concitoyens ne peut s'écarter de cet esprit sans porter un coup sensible à l'ensemble de nos institutions. Si, du point de vue matériel, nous sommes devenus plus forts que les premiers Suisses, nous avons à exercer notre action dans un cadre plus vaste aussi où tout affaiblissement de notre comportement civique conduirait à des conséquences très graves pour le sort du pays.

ARGOVIE

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT ARGOVIEN

A la demande des associations du personnel, le gouvernement argovien propose au Grand Conseil une augmentation des salaires réels pour les fonctionnaires de l'Etat et le corps enseignant. Alors que les associations demandaient une augmentation de 10%, puis de 8%, le gouvernement en propose une de 5,5% en moyenne, mais au minimum de 300 francs. Les allocations familiales doivent également être augmentées. On prévoit une surcharge annuelle de 2,1 millions de francs, plus une dépense unique de 1,6 million à titre d'aide à la caisse de pension des fonctionnaires.

Le gouvernement propose en outre, en vue de la seconde lecture de la loi sur les dispositions de droit fédéral sur les droits fonciers agricoles et sur les zones de cultures, une nouvelle conception, selon laquelle ces zones seraient fixées uniquement par les communes, alors que l'Etat se contenterait de fournir les conseils de ses spécialistes.

DROIT DE CITE

Les citoyens de Lenzbourg ont célébré le 650ème anniversaire de la remise de leur droit de cité par le Duc Frédéric le Beau d'Autriche. Cette célébration a été marquée par des manifestations populaires des plus originales. C'est ainsi qu'un boeuf entier fut rôti et mangé en moins de trois heures par la population qui organisa partout des bals ainsi qu'une polonaise, véritable farandole qui entraîna la foule jusque fort tard dans la nuit.

BALE

EN L'HONNEUR DU ROI DES LUTTEURS

A l'issue de la séance du Conseil d'Etat de Bâle-Ville, une réception a été offerte au roi des lutteurs suisses Eugen Holzherr auquel un diplôme et des armoiries baloises ont été offerts.

Holzherr, qui habite Baerschwiil, dans le canton de Soleure, est membre de la société de gymnastique « La Bourgeoise » de Bâle et de la Société de Lutte de Bâle-Ville. Il est aussi connu comme gymnaste national et comme lutteur. C'est ainsi qu'il remporta la victoire dans plusieurs épreuves nationales en 1953.

BERNE

UN COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE D'EGYPTE A BERNE

L'Ambassade de la République d'Egypte à Berne tient à faire la mise au point suivante:

« L'article 16 du contrat conclu en 1866 entre l'Autorité égyptienne et la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez stipule que la dite Compagnie est une société égyptienne, que, partant, elle est susceptible, comme toutes les autres sociétés égyptiennes, d'être nationalisée.

Le gouvernement égyptien, en nationalisant la dite compagnie, ne fait qu'exercer un acte de souveraineté auquel d'autres Etats, notamment l'Angleterre et la France, ont procédé en mainte occasion.

La liberté de navigation dans le canal est assurée en vertu de la Convention de 1888.

C'est pourquoi le gouvernement égyptien, tout en nationalisant la Compagnie du Canal de Suez, a affirmé à plusieurs reprises sa ferme volonté d'assurer la liberté absolue de navigation dans le canal, sans distinction de pavillon.

Il est du plus haut intérêt pour l'Egypte, non seulement d'assurer cette liberté, mais encore de développer la navigation dans le canal aussi intensément que possible. A cette fin, le gouvernement égyptien est décidé à élargir et à approfondir cette importante voie maritime, qui est d'un intérêt primordial pour toutes les nations du monde. Il consacrera une large part des revenus à ces travaux, que l'ancienne Compagnie du Canal de Suez s'est refusée à effectuer, vu que sa concession va expirer en 1968.

En ce qui concerne l'équipement technique, l'Egypte n'épargnera aucun effort pour maintenir et porter cet équipement au plus haut degré d'efficacité, de manière à pouvoir répondre aux besoins de l'accroissement constant de ce trafic.

En vue de faciliter le travail, le gouvernement égyptien a décidé que les langues arabe et française seraient employées simultanément pour la rédaction de tous les documents relatifs au Canal de Suez ».

FRIBOURG

LA LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

A son tour, le canton de Fribourg, répondant à l'invitation lancée par la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier, a organisé, par l'entremise du Département de la police et de la Commission cantonale de la circulation, qui groupe les différentes organisations d'usagers de la route, une campagne de prévention routière de lutte contre les accidents, qui s'est déroulée du 9 au 19 août.

Dans un appel à la population, le conseiller d'Etat Genoud, directeur de la police, faisait remarquer ce qui suit:

« Donner à tous les usagers de la route le mot d'ordre "Chacun à sa place", c'est rappeler une règle élémentaire de sécurité et de courtoisie qui permet au flot gigantesque du trafic de déferler sans heurts sur nos routes. Demander, d'autre part, aux automobilistes et aux motocyclistes de vérifier régulièrement et soigneusement l'état de leurs pneus, c'est leur éviter le grave danger que représentent pour eux des pneus lisses ou trop usés. Rappeler à chacun que le bruit, surtout nocturne, est un des inconvénients de notre vie trépidante, inconvénient que les usagers de la route, avec un peu de bonne volonté, peuvent largement diminuer, c'est contribuer à assurer une existence plus paisible à notre population.

« Aussi le directeur du Département de la police se fait-il un devoir d'inviter chacun à collaborer, par sa bonne tenue sur la route, à notre campagne de prévention routière et remercie tous ceux dont la bonne volonté en a assuré le succès ».

GENEVE

L'INITIATIVE POUR LA FERMETURE DE LA PLACE DU MOLARD A LA CIRCULATION DES VEHICULES

Le Conseil d'Etat a constaté que l'initiative populaire lancée pour demander la fermeture complète de la place du Molard à la circulation des véhicules a abouti, plus de 5.000 signatures valables ayant été vérifiées par la Chancellerie sur les 7.500 déposées.

POUR UN FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Comité économique de l'ECOSOC a adopté une résolution tendant à établir un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Cette résolution appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les débats que le Conseil économique et social vient de consacrer à la création du fonds envisagé.

GLARIS

REVISION DE LA CONSTITUTION DE GLARIS

En mai, la landsgemeinde de Glaris a voté la révision de quelques dispositions de la constitution cantonale concernant les cas d'inéligibilité à une fonction communale pour cause de parenté, la tenue du procès-verbal des séances de l'assemblée et du conseil de la commune électorale, et le nombre des paroisses catholiques-romaines. Dans un message, le Conseil fédéral recommande à l'Assemblée fédérale d'accorder la garantie fédérale à cette révision de la Constitution.

GRISONS

UNE INITIATIVE GRISONNE

Une initiative populaire ayant recueilli 5.054 signatures a abouti. Elle demande la limitation des compétences du Grand Conseil pour fixer le taux d'impôt jusqu'à 2,4 pour mille, un taux plus élevé devant être soumis au peuple. Une période transitoire est prévue pour 1955-57, pendant laquelle le taux sera abaissé progressivement de 2,7 à 2,5 pour mille. A la dernière session du Grand Conseil, le taux avait été fixé à 2,8 pour mille.

ACCIDENT DE MONTAGNE AU PIZ MORTERATSCH

MM. Edouard Strasky, 59 ans, typographe à Strengelbach, près de Zofingue (Argovie) et Vincenz Erni, 46 ans, curé à Grossdietwil (Lucerne) partaient de la cabane Boval pour entreprendre l'ascension du piz Morteratsch (Haute-Engadine). Le prêtre devait célébrer un office dimanche à Pontresina. Comme il n'était pas rentré, une première action de secours fut lancée, par mauvais temps. Elle ne donna aucun résultat. Les recherches furent poursuivies. Les corps des disparus ont alors été aperçus par un guide autrichien sur une langue de glacier au Sud-Est du piz Morteratsch, et une colonne se rendait jusqu'à la cabane Boval. Elle a pu ramener les deux cadavres dans la vallée. Lors de leur grimpée, les deux hommes avaient perdu la bonne route et fait une chute de 200 mètres dans les rochers.

SAINT-GALL

PROBLEME FISCAL DANS LE CANTON DE ST-GALL

La conférence de l'Association des communes fortement imposées au canton de St-Gall a pris à l'unanimité une résolution demandant notamment au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de prendre sans tarder les mesures appropriées tendant à un meilleur équilibre des charges fiscales par trop inégales des communes saint-galloises.

UN DON POUR LES PONTONNIERS DE RHEINFELDEN

Le Conseil d'Etat du canton de St-Gall a décidé de faire un don de 5.000 francs à la Société des pontonniers de Rheinfelden, en faveur des familles des victimes de l'accident de Truebbach.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Aux tréfileries Mitschjeta, à Gossau, un ouvrier italien était descendu dans une fosse où devait être placé un réservoir. Alors qu'il s'apprêtait à en sortir, un étai céda et le réservoir s'abattit sur le malheureux, lui enfonçant le thorax, de sorte qu'il fut tué sur le coup.

SCHAFFHOUSE

RENTES SUPPLEMENTAIRES A.V.S.

Le gouvernement schaffhousois propose au Grand Conseil une révision de la loi cantonale d'introduction de la loi fédérale sur l'A.V.S. Cette révision prévoit l'augmentation des rentes supplémentaires cantonales, auxquelles un million de francs environ doit être consacré à l'avenir, au lieu de 360.000 francs. Le droit d'en bénéficier doit être limité par le revenu et la fortune. Les dépenses supplémentaires doivent être supportées par le canton et les communes. Après une approbation par le Grand Conseil, ce projet devra être soumis au vote populaire.

L'HOPITAL CANTONAL DE SCHAFFHOUSE

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil les comptes intermédiaires de la construction du nouvel hôpital cantonal, qui se montent à 18.414.000 francs. Il demande en outre un crédit supplémentaire de 2.792.000 francs pour l'hôpital et un autre crédit de 2.175.000 francs pour la construction d'une annexe pour les Soeurs infirmières. Il est prévu d'édifier un immeuble de huit étages à proximité de l'hôpital.

SOLEURE

AMELIORATION DE SALAIRE POUR LE CORPS ENSEIGNANT SOLEUROIS

Le Conseil exécutif du canton de Soleure propose au Grand Conseil de faire bénéficier également le corps enseignant de l'augmentation des salaires réels accordés au personnel de l'Etat. Pour les instituteurs des écoles primaires et de districts, l'augmentation des allocations cantonales doit comporter provisoirement le 5% du salaire non compris l'allocation communale. La première année de service, l'allocation se base, pour les maîtres primaires, sur le salaire minimum sans augmentation ni allocation de vieillesse et s'élève à 420 frs.

A la 12ème année, l'allocation porte sur le salaire maximum, l'indemnité moyenne de logement et l'allocation de vieillesse complète, et s'élève à 600 francs. Pour les maîtres de district, 5% du salaire minimum sans allocation de district représentent 550 francs, et 700 francs pour le salaire maximum. Comme pour le personnel de l'Etat, ces allocations sont valables avec effet rétroactif au 1er juin 1956.

TESSIN

LUGANO SE MODERNISE

La municipalité de Lugano demande au Conseil communal un crédit de trois millions de francs pour remplacer les tramways par des trolleybus.

VALAIS

LE CADAVRE D'UN TOURISTE DECOUVERT APRES 68 ANS

On a ramené à Zinal un cadavre découvert tout récemment sur le glacier du Neisshorn. Les papiers trouvés sur l'infortuné alpiniste ont permis de l'identifier. Il s'agit d'un ressortissant allemand nommé Georg Winkler, de Munich qui, en 1888, avait disparu dans cette région au cours d'une ascension.

VAUD

L'AIDE FINANCIERE AU M.O.B.

En vue de l'assainissement technique et financier de la Compagnie de Montreux — Oberland bernois —, la Confédération, les cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud ont accordé à la compagnie, au cours des années 1942-43, une aide financière de 7 millions de francs. La participation des cantons a été fixée à un million de francs, soit 470.000 francs pour le canton de Berne, 470.000 francs pour le canton de Vaud et 60.000 francs pour le canton de Fribourg. Une convention datée du 23 octobre 1943 garantit le prêt par une hypothèque privilégiée de premier rang, soumise à un intérêt fixe de 3% et à un amortissement d'un pour cent. C'est le 20 novembre 1950 que le versement a été demandé à l'Etat de Vaud, pour la réalisation du programme d'assainissement. Mais en 1952, le M.O.B. demandait aux trois gouvernements cantonaux intéressés d'être libéré du paiement de l'amortissement prévu pour 1961, à la suite d'une diminution des recettes et d'une augmentation des charges due à l'adaptation des salaires au coût de la vie. Une requête analogue fut présentée pour 1952 et les exercices suivants jusqu'en 1955.

Le 27 janvier 1955, la Compagnie demanda aux trois cantons intéressés la substitution, dès le 1er janvier 1953, à l'intérêt fixe de 3% prévu par la convention, d'un intérêt variable de 3% au plus, non cumulatif et exigible après la couverture des amortissements légaux, et la suspension de l'amortissement d'un pour cent par an.

Le canton de Fribourg a donné son accord au nouveau régime. Le canton de Berne n'a pas encore donné son consentement, auquel est subordonné l'assentiment vaudois. Le Conseil d'Etat demande l'autorisation de modifier les conditions d'intérêt et d'amortissement fixées par la convention du 23 octobre 1943, pour le prêt de 470.000 francs consenti par l'Etat de Vaud au M.O.B. Un intérêt variable de 3% au plus, non cumulatif, dépendant du résultat de l'exploitation, est substitué à l'intérêt fixe de 3% prévu par la convention. L'amortissement contractuel est suspendu jusqu'à nouvel avis. Ces modifications sont subordonnées à l'accord des cantons de Berne et de Fribourg.

DON D'UNE BIBLIOTHEQUE

Mme Robert Fazy a fait don à la bibliothèque cantonale et universitaire de la riche bibliothèque d'orientalisme et d'ethnographie de son mari, Robert Fazy, ancien juge fédéral, décédé le 2 mars dernier.

Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gaseuses N. SPATHIS
Marque déposée
La boisson saine et rafraîchissante par excellence

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE
S. A. E.
ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99).
Capital : Litg. 800.000
Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre
BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399.
AGENCE au Caire 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) — Téléphone 51884 - R.C. Caire 984
MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE:
14, Rue Chérif Pacha
ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville
Sociétés-Soeurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:
SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 25904 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital : L.E. 500.000 Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression (R.C.A. 128)
SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493 Usines près du Pont de Moharrem Bey. Capital : L.E. 100.000 Tissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259)
NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

Comme une police d'assurance supplémentaire
Firestone
"500"
Le premier pneu au monde
SANS CHAMBRE A AIR
de construction
ENTIEREMENT EN NYLON
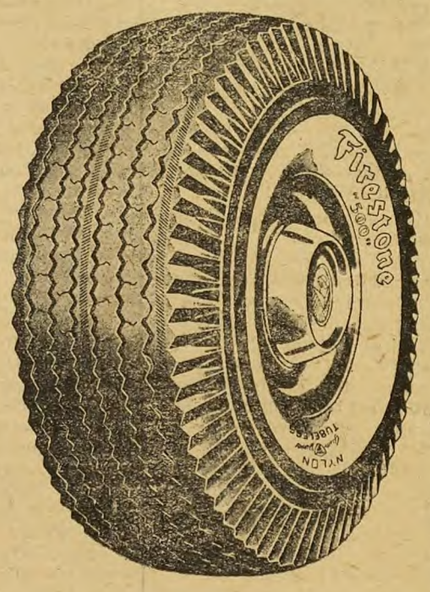

vous donnera:
1) plus de sécurité
2) plus de souplesse
3) plus de kilométrage
EXIGEZ DONC LE "FIRESTONE" 500
DISTRIBUTEURS SULZER FRERES
LE CAIRE: 30, rue du 26 Juillet (ex-Fouad) — Tél. 46548
ALEXANDRIE: Immeuble Sulzer, Place Carducci — Tél. 23815
R.C.C. 83919 R.C.A. 10628

7 Grands Services KLM relient le monde avec plus de 245.000 kilomètres de routes aériennes
• Service du Proche, Moyen et Extrême-Orient et de l'Australie
• Réseau Européen
• Service de l'Amérique du Nord
• Service de l'Amérique Centrale
• Service de l'Amérique du Sud
• Service Africain
• Réseau des Antilles
Départs pour l'Europe et New-York TOUS LES MATINS
Quelle que soit votre destination: Paris, Londres ou New-York, ou même Stockholm, vous pouvez vous y rendre du Caire par KLM rapidement, confortablement et en bonne compagnie tous les jours de la semaine. La plupart des grandes villes d'Europe sont touchées le jour-même, soit par vol direct, soit par correspondance soigneusement étudiée. Servi royalement, vous voyagerez dans une ambiance hospitalière qui vous enchantera tout le long du voyage.
S'adresser aux agences de voyages reconnues ou à KLM, Le Caire: 11 Ch. Kasr el Nil, Tél. 27468; Alexandrie: 13 rue Sésostris Tél. 32840 (R.C. 83949).
KLM
LIGNES AÉRIENNES ROYALES NÉERLANDAISES

Dans nos SOCIETES du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

DIMANCHE 26 AOUT

Pas de culte ni d'école du Dimanche.

RECEPTIONS
Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad 1er.

DIMANCHE 26 AOUT

Pas de culte.

Réceptions au domicile pastoral les mardi et vendredi de 9 h. à 11 h.

EGLISE ALLEMANDE DU CAIRE

DIMANCHE 26 AOUT

10 h. 30. — Culte en langue allemande par le Pasteur DuBois d'Alexandrie.

QUE VOIR CE SOIR?

Cinémas à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « The silver chalice » (Virginia Mayo, Jack Palance).
AMIR — Tél. 31332 — « D. Day, sixth of June » (Robert Taylor, Richard Todd).
METRO — Tél. 22350/22859 — « Ransom » (Donna Reed, Glenn Ford).
MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « Valley of the Kings » (Robert Taylor, Eleanor Parker).
ODEON — Tél. 71866 — « How to be very very popular » (Betty Grable, Sheree North). — « Inferno » (Robert Ryan, Rhonda Fleming).
RADIO — Tél. 30282 — « Big House U.S.A. » (Broderick Crawford, Hugh Marlowe).
RIALTO — Tél. 24694 — « Glory » (Margaret O'Brien, Walter Brennan).
RIO et ROOF — Tél. 29036 — «Earth vs. The Flying Saucers »
ROYAL — Tél. 26329 — « Tiger by the tail » (Larry Parks, Constance Smith).
STRAND — Tél. 22322 — « La vena d'oro » (Marta Toren, Richard Basehart).

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

AVIS

INDEMNISATION DES VICTIMES DE LA PERSECUTION NAZIE

Le 29 juin 1956 a été publiée par la République fédérale d'Allemagne la « Loi fédérale pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » (« Bundesentschädigungsgesetz »), en abrégé GEB, laquelle remplace la « Loi fédérale complémentaire pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » du 18 septembre 1953; comme la précédente, cette nouvelle loi a effet rétroactif au 1er octobre 1953.

Les personnes qui, en raison de leur opposition politique au national-socialisme, ou pour des motifs de race, confession ou conception, ont été persécutées et ont de ce fait subi des dommages de nature diverse, peuvent faire valoir leurs prétentions d'indemnisation en vertu de la loi du 29 juin 1956, pour autant qu'à la date du 31 décembre 1952, elles aient été domiciliées dans la République fédérale d'Allemagne ou à Berlin-Ouest, ou alors qu'elles aient, auparavant, émigré, ou été déportées ou expulsées de territoires faisant partie le 31 décembre 1937 du Reich allemand. Les étrangers peuvent de même manière prétendre à une indemnisation en vertu de cette loi.

Les requêtes d'indemnisation sont à présenter aux Autorités allemandes compétentes en matière d'indemnisation jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1957.

Les ressortissants suisses qui auraient des revendications de cet ordre à formuler, peuvent s'adresser à la

Légation de Suisse
Rue Abdel Khalek Saroit Pacha No. 10
Le Caire.

ainsi qu'au

Consulat de Suisse
Boulevard Sultan Hussein No. 59
Alexandrie

pour de plus amples renseignements.

Alexandrie, le 18 août 1956.

Erhebende Bundesfeier bei den Schweizern in Aethiopien

Addis Abeba, 2. August/E.W. Heftige Güsse des Sommerregens peitschten die von hohen Mast der Legation weithin über dans ergrünte Hochplateau von Abeba leutchtende Schweizer Fahne, als die seit Generationen auf sich allein gestellten Aethiopien-schweizer sich anschickten, erstmals im Schirm einer eigenen Gesandtschaft das Gründungsfest der Eidgenossenschaft zu begehen.

Am Vormittag des 1. Augustes gab Geschäftsträger Mr. J. L. PAHUD in den Salons des eben eröffneten kleinen aber schmucken, zwischen Eukalyptuswälder und weite Prärien eingebetteten Gesandschaftsgebäudes einen offiziellen Empfang. Zahlreiche aethiopische Regierungsmitglieder (darunter Verteidingungsminister Ras Abeba, Mitglied des Herrscherhauses, der Minister der kaiserlichen Feder Tafara Work und der stellvertretende Aussenminister Blatta David), sodann das diplomatische Korps in corpore, die hohen in- und ausländischen Persönlichkeiten der Hauptstadt, die Notabeln der Commnauté Hélvétique und die Vertreter der Presse fanden sich ein, um dem Repräsentanten der Eidgenossenschaft ihre Glückwünsche zu entbieten.

Am Nachmittag kamen die jüngsten der Aethiopienschweizer, 25 meist im Ausland geborene Buben und Mädchen, im Haus des Präsidenten M. Bacciarini zusammen, um swischen einem währschaften Zvieri, Spielen und Liedern der Geschichte der Heimat zu lauschen.

Zur abendlichen Bundesfeier hatte Geschäftsträger Dr. Pahud die Schweizer Kolonie in die Gesandtschaft eingeladen, die in dem Anlass zugleich ihre offizielle Eröffnung fand. All die schweizerischen Strafrechts, Prof. Dr. J. Graven, die Kaufleute und Erzieher, der maître d'hôtel des Kaisers, die Küchenchefs und Flugzeugmechaniker bildeten mit ihren Angehörigen eine einzige grosse, achtzigköpfige Schweizer Familie, die von ihren teils noch lebenden Begründern, den Pionieren der Jahrhundertwende, ein tiefes Zusammengehörigkeitsgefühlt ererbt hat.

Nach der Begrüssung durch den Präsidenten der Communauté Helvétique, N. BACCIARINI, und der Verlesung der Botschaft des Schweizerischen Bundespräsidenten an die Auslandschweizer, sprach Frater INFANGER die Worte der geistlichen Einkehr und empfahl die neue Gesandschaft, die versammelten Landsleute, die Heimat und das Gastland dem Schutz des Allmächtigen.

In seiner Bundesfeieransprache würdigte Geschäfträger Dr. PAHUD die Bedeutung des 665. Geburstages der fernen Heimat und sprach in seiner eigenschaft als erster bundesrätlicher Vertreter in Aethiopien den Landsleuten seinen tiefen Dank aus für die unermüdliche Qualitätleistung und das Solidaritätsgefühl, das die helvetische Gemeinschaft in Addis Abeba, obwohl eine der kleinsten, zu einer des angesehendsten und leistungsfähigsten Ausländergemeinden Aethiopiens macht. Die Gesandschaft ist einwenig wie der Arzt, der Advokat und der Pfarrer,man kommt zu ihr wenn man Sorgen hat, sagte Geschäftsträger Dr. Pahud und liess dadurch erkennen, dass schweizerische Vertretungen im Ausland neben ihrer diplomatischen Aufgabe und dem kanzlistischen Verwesen des Konsularbezirkes sich heute bewusst sind, dass das Gedeihen der fünften Schweiz, besonders in entlegenen Breiten, von einer aufopferungsbereiten menschlichen Betreuung der Landsleute weitgehend mitbestimmt wird.

Ein festliches Buffet-Diner dansant schloss sich der Feier an. Und während Frau Dr. J. L. PAHUD unermüdlich um das Wohl ihrer Gäste bemüht war und dabei in Kanzleichef R. BORN und Gattin und Sekretärin Frl. E. GISIGER liebenswürdige Sekundanten fand, blieb die Schweizergemeinde bis in die Morgenstunden im gediegenen Heim ihrer hochgeschätzten Vertreters vereint.

CAISSE SUISSE DE VOYAGE

Vacances gratuites pour les familles

La caisse suisse de voyage, fondée il y a 17 ans, pour des motifs d'utilité publique et sociaux, mène depuis l'an dernier une campagne nouvelle, celle de vacances gratuites pour des familles avec enfants. La caisse de voyage est appuyée par les associations patronales, les syndicats ouvriers, le commerce de détail et les coopératives de consommation. Elle favorise les économies pour permettre vacances et voyages et s'efforce d'en réduire le prix.

Les vacances gratuites pour familles sont provisoirement un essai. L'an dernier, 200 familles avec enfants, qui n'avaient jamais encore pu prendre ensemble de vacances hors de chez eux, bénéficierent de la campagne des vacances gratuites et cette année, 300 familles jouiront des mêmes avantages. Il s'agit en moyenne de familles de 5.5 personnes, choisies parmi un grand nombre de candidats. Pour de telles familles, le coût de 2 semaines de vacances est de 350 francs, payés par tiers par des contributions volontaires des membres de la caisse de voyage, les bureaux de vente de timbres de voyage et les organisations de salariés. Les familles disposent pendant 15 jours d'une maison gratuite (200 francs); d'un billet aller et retour de famille (100 francs) et de 50 francs d'argent de poche. Pour le moment, c'est à Albonago, au-dessus de Lugano, que se trouvent trois petites maisons de vacances propriété de la Caisse de voyage, qui en loue une quatrième. Chaque famille occupe sa propre maison. La construction d'une de ces maisons coûte quelque 40.000 francs. Leur style est adapté à la région. Elles sont simples et pratiques, avec cuisine moderne, et salle de bain. En visitant la petite colonie de vacances, on peut constater quelle joie cette action suscite chez les familles bénéficiaires. L'action jouissant de la sympathie des gens d'Albonago, on envisage d'y construire l'an prochain trois nouvelles maison nettes de vacances. On prévoit aussi d'en construire dans l'Oberland bernois, en Suisse centrale et orientale et en Valais., Mais le Tessin est tout particulièrement favorisé, avec sa longue saison de vacances, d'avril en octobre. Les maisonnettes pourraient éventuellement être mises en hiver à la disposition de personnes qui ont besoin d'un séjour de convalescence. Les vacances gratuites ne font nulle concurrence à l'hôtellerie, car l'expérience enseigne que les familles avec enfants préfèrent les maisons de vacances aux hôtels.

Signalons enfin que dans divers contrats collectifs de travail, la Caisse suisse de voyage est spécifiquement mentionnée.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la page 1)

POUR LES FAMILLES DE VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE MARCINELLE

La musique d'honneur des Fêtes de Genève, la Banda dell'Arma dei Carabinieri, de Rome, a donné sur la rotonde du quai du Mont-Blanc, un grand concert symphonique, sous la direction du maître capitaine Domenico Fantini, auquel ont assisté des milliers de personnes. C'était aussi journée nationale de deuil en Italie pour les victimes italiennes de la catastrophe minière de Belgique. Durant l'entr'acte du concert des carabinieri, une collecte a été effectuée dont le produit sera versé aux familles des victimes.

NOMINATION

Dans sa séance de mercredi, le Conseil fédéral a nommé M. Gottlieb Gut, Conseiller de légation et Chargé d'affaires en pied de la Confédération suisse en Roumanie. M. Gut succède ainsi à M. André Paroli, appelé récemment à d'autres fonctions.

Né en 1912 à Berne, M. Gut est originaire de Stallikon (Zurich). Docteur en droit, il entra en 1944 au Département politique. Nommé 2ème chef de section en 1950, il fut transféré en 1954 à Belgrade, comme Premier secrétaire de Légation chargé des affaires économiques et premier collaborateur du chef de mission.

MEURTRE A ZURICH

Mercredi matin vers 9 h. 30 un homme habitant Coire, Arnold Bucher, a poignardé sa femme vivant séparée de lui, dans la cage d'escalier d'un immeuble de Zurich 4. Mme Lussy Bucher, frappée à mort s'est écroulée.

Bucher a déclaré ensuite à la police qu'il n'avait voulu que blesser sa femme, afin qu'elle sache ce que c'était que de souffrir. En effet, sa femme l'avait accusé de paresse lorsqu'il était en traitement à l'hôpital.

Son interrogatoire a établi qu'il ne travaillait plus depuis déjà quelque temps et qu'il avait quitté Coire lundi. Il passa la nuit à Kaltbrunn et vint à Zurich en faisant de l'auto-stop car il n'avait plus d'argent. Dans la soirée de mardi, il guetta le retour de sa femme devant la maison, s'égara après l'avoir attendue longtemps et alla dormir à la salle d'attente de la gare centrale. Il revint mercredi matin sur les lieux, pénétra dans l'immeuble et constata que sa femme était chez elle. Lorsque, accompagnée de sa fille, elle quitta l'appartement, il lui parla et lui demanda de passer la journée avec lui. Il devint furieux lorsque la fille voulut se mêler à la conversation. Il sortit un couteau de la poche de son veston et frappa sa femme d'un coup au ventre. Un locataire de l'immeuble le désarma. Le meurtrier, complètement apathique attendit la police venue pour l'arrêter.

APRES AVOIR CONQUIS LA FRANCE ENTIERE

LE PACIFIQUE JEU DE BOULES ACQUIERT DROIT DE CITE EN SUISSE

Il n'est guère de jeux qui connaissent actuellement un plus grand succès en France que le pacifique jeu de boules. Chaque jour se fonde une nouvelle société de fervents boulistes, Longtemps cantonné dans le Midi et dans le Nord de la France, ce jeu célébré par Pagnol a maintenant chez nous de nombreux adeptes.

ON Y JOUE DE TOUTE ANTIQUITE

Il existe des preuves certaines que les hommes jouaient déjà aux boules il y a quelque 4.000 ans. Dans les fouilles effectuées au Moyen-Orient furent trouvés des bas-relifs, des vases et des urnes décorés des sculptures qui nous permettent de voir certains de nos ancêtres se livrer aux joies de la pétanque.

Homère nous raconte que lorsque Ulysse « après un long voyage » retrouva son foyer, ses amis joyeux se mirent à lancer des pierres. Certains experts à l'imagination fertile voient dans cette phrase la preuve que le retour d'Ulysse fut l'occasion d'une partie de boules générale. Les avis à ce sujet sont fort partagés et chacun peut se faire une opinion.

Mais, plus proche de nous, les Romains étaient des fervents du jeu de boules. A l'époque où César imposait sa loi à Rome, ce jeu connaissait une grande vogue. Il s'appelait alors « bocce », d'où par déformations successives, nous avons tiré le nom de « boules ». Grand colonisateur, le peuple romain devait en quelques années exporter ce jeu dans tous les pays d'Europe et, on ne sait trop pourquoi, plus particulièrement dans les régions du nord du vieux continent.

Nous possédons du reste des preuves irréfutables que toutes les populations du nord de l'Europe se livraient avec passion aux joies du jeu de boules dès le Xe siècle, mais ce furent les Anglais qui y prirent le plus d'intérêt. Ce jeu était si bien implanté dans leurs moeurs que dès 1299 fut créé, à Southampton, le «Southampton Town Bowling Club ». C'est sans contredit l'un des plus vieux clubs sportifs existant au monde. Il compte encore de nos jours de nombreux membres. Bien plus, chaque année, ceux-ci prennent part à des concours organisés sur la pelouse d' « origine » du club, un gazon vieux de quelque 654 années.

Comme beaucoup d'autres sports, les boules eurent en Grande-Bretagne leurs défenseurs, ceux qui y prenaient du divertissement, et leurs détracteurs. Ces derniers, dans leurs attaques, déclaraient que ce sport était « un moyen malhonnête de perdre son argent ». Il est bon de préciser à ce sujet que pendant de nombreuses années les parties de boules donnèrent lieu à des paris aussi bien de la part des joueurs que des spectacteurs.

HENRI VIII : « C'EST UN JEU IMMORAL »

Les choses allèrent tant bien que mal, et plutôt mal que bien, jusqu'en 1511. A cette date, le roi Henri VIII interdit, par édit, la pratique du jeu de boules :

« Le jeu de boules, déclara-t-il officiellement, est un jeu favorisant les vices. Le plus souvent, en effet, les allées sont exploitées conjointement avec des cafés et des lieux de perdition (sic). »

Les successeurs de Henri VIII ne rapportèrent pas l'édit de leur prédécesseur. Ils l'avaient sans doute en trop grande estime. Et c'est ainsi que le jeu de boules reste interdit en Grande-Bretagne jusqu'en 1845 ! Le fait mérite d'être noté, car, pour une fois, les Anglais ne firent pas honneur à leur réputation, du reste justifiée, d'être très stricts dans l'observation des lois. Il ne faut pas croire en effet que personne ne joua aux boules en Grande-Bretagne pendant 334 ans ! Loin de là ! Les rois eux-mêmes donnèrent le mauvais, ou si l'on préfère, le bon exemple. Toutes les résidences royales, et Dieu sait si elles étaient nombreuses, possédaient leur « green », une splendide pelouse où Leurs Majestés et leurs invités faisaient rouler leurs boules.

Malgré tout, le jeu de boules avait toujours ses détracteurs. En 1579, Stephen Cosson, dans son oeuvre « School of Abuse » se livre à une violente attaque contre lui. Il y déclare en particulier que « les allées de boules courantes ne sont rien d'autre que des mites qui grignotent les économies des citoyens oisifs » (heureuse époque où les citoyens pouvaient se payer le luxe d'être des oisifs !).

Le jeu de boules avait également ses défenseurs... et quels défenseurs ! Dans le « Livre des Sports » publié en 1618, le roi Jacques 1er en recommande à son fils la pratique. De son côté, le roi Charles 1er d'Angleterre était si fort à ce jeu qu'il n'hésitait jamais à parier sur sa propre victoire. Il n'était pas rare de le voir chez un de ses sujets., un certain Richard Shute, un marchand qui, selon la chronique, possédait à Barking Hill un « green » considéré à l'époque comme le meilleur de Grande-Bretagne. La petite histoire rapporte à ce sujet que Charles 1er, tout roi qu'il était et si grand expert aux boules qu'il se croyait, perdit contre Shute quelque 1.000 livres sterling, somme considérable à l'époque!

Ce ne fut que vers le début du XVIe siècle que les Ecossais adoptèrent le jeu de boules, qui devait devenir par la suite presque leur sport national. Ils s'y adonnèrent du reste avec une telle passion que quelques années plus tard, il n'existait pas dans toute l'Ecosse de maison de quelque importance qui ne possédat son « green ». C'est d'ailleurs à une Ecossais, W.W. Mitchell, une des plus grandes autorités dans le monde des boules, que l'on doit la standardisation des règlements du jeu de boules. Il a édicté des règles dont la plupart sont encore en vigueur de nos jours.

* * *

Malgré la standardisation des règlements du jeu de boules, sa pratique est fort différente suivant les pays. Alors qu'en Grande-Bretagne, des gentlemen à l'aspect sérieux et respectable réfléchissent longuement avant de faire rouler doucement leurs boules sur un gazon plus lisse qu'un tapis de billard, dans le Midi de la France, les parties de pétanque se déroulent aux coins des rues et sur les places publiques au milieu des rires et des cris.

L'important est évidement que les joueurs éprouvent un plaisir identique à leurs parties, malgré la différence de conceptions qu'ils peuvent en avoir.

(Nouvelle Revue de Lausane)

SPIRO SPATHIS
Manufacturer of Mineral Waters
HIGH CLASS PRODUCTIONS
8, Sharia Khalig El Khûr (Emad El Din) — CAIRO
Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925

Compagnie Centrale d'Eclairage par le Gaz et par l'Electricité
LEBON & Cie
ALEXANDRIE (R.C. 328)
Force Motrice Electrique à tarifs réduits pour Industrie
Appareillage en tous genres GAZ et ELECTRICITE
COKES CALIBRES BRAI (Pitch)
GOUDRON BRUT ET DESHYDRATE
HUILES ET DERIVES DU GOUDRON — NAPHTALINE

E. KRAEHENBUEHL & Co.
Maison Fondée en 1920
Projets Industriels — Moteurs Diesels — Pompes — Installations pour Huileries — Rizeries — Briqueteries Rotatives — Machines pour imprimeries — Machines pour Tricotage et Bas de Dames — Constructions Métalliques — Machines pour Construction de routes — Compteurs d'eau — Matériel de Soudure
Représentants exclusifs de
FRIED - KRUPP
DIESELMOTOREN, G.m.b.H. Essen
et
MOTOREN — u. KRAFTWAGENFABRIKEN G.m.b.H. Essen.
Le Caire : 15, Rue Emad El Dine — Tél. 52367 - B.P. 1037 - R.C.C. 49459
Branche de Port-Saïd : 11, Rue Fouad 1er
Agences : Alexandrie — Mansourah — Tantah — Assiout — Khartoum

CALCIUM-SANDOZ
SANDOZ
en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN
Société Anonyme
Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts
GENEVE 16, Rue de Hollande
LE CAIRE 8, Rue Talaat Harb Pacha

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE
BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES
MATERIEL ELECTRIQUE
FOURNITURES et INSTALLATIONS
Lampes et Plafonniers Fluorescents
Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs
Ventilateurs — Chauffe-Bains
Appareils Electro - Ménagers
Fils et Cables Armés et Isolés
Tous genres de Matériel Electrique Etc...
ALEXANDRIE 3 — 5, Place Ismail Tél. 32920-32928-32929 (groupés)
LE CAIRE 6, Rue Tewfick Tél. 53151

JACOT - DESCOMBES & Co.
BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.
ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227—27228
LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha — Téléphone: 53.959
BROWN BOVERI — Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières Velox — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.
SCHLIEREN — Ascenseurs — Monte-charge.
LANDIS & GYR — Compteurs électriques
L. de ROLL — Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.
BUHLER FRERES — Machines de meunerie
HARTMANN & BRAUN — Instruments de mesure
MICAFIL — Matériel isolant
SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES — Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.
PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

Huit grands mystères préoccupent tous les savants du monde

Ce que nous connaissons du monde physique n'est rien en regard de ce que nous en connaîtrons un jour. Cette remarque, de nombreux savants l'ont souvent faite. Il a été ainsi possible d'établir une liste — si l'on peut dire — des principaux problèmes scientifiques non encore résolus. Parmi les plus grands mystères de la science, voici ceux qui ont été désignés :

LE MYSTERE DE L'ORIGINE DE LA VIE

Par delà des millions d'années, les savants remontent à l'époque où, parmi les corps chimiques inertes dont provient toute matière, la première cellule a dû faire son apparition et manifester son pouvoir de multiplication par subdivision qui est l'acte fondamental de la croissance. Comment cette cellule vivante est-elle apparue sur la terre ?

Les constituants chimiques élémentaires de la cellule et de la matière inerte sont les mêmes; mais la cellule porte en elle le moyen de produire d'autres cellules qui lui ressemblent exactement. Toutes les formes vivantes, même les plus complexes, — les plantes, les animaux supérieurs, l'homme — procèdent de ce phénomène naturel. Comment a-t-il débuté ? Les savants se refusent à penser que la vie a toujours existé. Quel incroyable concours de circonstances a donc forgé la première cellule, à partir de substances telles que le carbone, l'hydrogène et l'oxygène ?

LE MYSTERE DU TRANSFORMISME

L'apparition des formes supérieures de la vie à partir des formes inférieures est un autre mystère. Ce passage se fait en deux étapes: la mutation et l'adaptation au milieu.

Au cours de multiples reproductions affectant un grand nombre d'individus, un changement inattendu se manifeste brusquement chez un spécimen de l'espèce et se transmet ensuite héréditairement à tous les descendants. Tout récemment, les savants ont été amenés à penser que ces mutations sont dues à des changements affectant les gênes ultramicroscopiques des cellules sexuelles. De telles mutations fixent de nouvelles caractéristiques héréditaires pour une espèce, un genre, voire toute une famille.

D'autre part, des organismes bien adaptés aux conditions d'un milieu ont plus de chance d'atteindre la maturité et, par la suite, de transmettre leurs caractères à leur descendance. Par exemple, si on lâchait 500 lapins blancs et 500 lapins noirs dans le Grand Nord, les blancs, invisibles dans la neige, courraient moins de risques d'être attrapés et auraient plus de chances de survivre et d'assurer la génération suivante. Ainsi, en supposant que la couleur soit héréditaire, les lapins noirs se feraient rares en quelques générations.

Dans des cas aussi simples, la théorie des mutations et de l'adaptation au milieu paraît acceptable; mais il est difficile d'imaginer qu'elle puisse être la clé de transformations plus complexes.

LE MYSTERE DE LA FAMILLE VERTE

Les plantes vertes ont un secret de fabrication que la science s'efforce de pénétrer. Dans la principale réaction de ce procédé, la plante verte est amenée à utiliser la lumière solaire pour effectuer la synthèse chimique de divers sucres, à partir du gaz carbonique de l'air et de l'eau du sol. Ces sucres sont ensuite transformés en d'autres substances, amidons ou bois.

Toute vie, y compris la nôtre, repose sur cette photo-synthèse. L'homme se nourrit en partie de végétaux mais il préfère, en général, laisser les moutons et les boeufs paître les vertes usines de la nature et leurs produits pour manger ensuite l'animal. Si nous arrivions à fabriquer du sucre avec de la lumière, de l'air et de l'eau, comme le fait de toute plante verte, les grands soucis de l'humanité s'évanouiraient. Dans leurs expériences de laboratoire, les savants commencent à reproduire l'oeuvre de la nature sur une petite échelle. La nourriture serait alors si facile à obtenir, et cela au prix d'un effort si minime, que notre espèce connaîtrait une existence nouvelle éuonnamment différente de tout ce que nous avons connu jusqu'ici.

LE MYSTERE DES RAYONS COSMIQUES

Jour et nuit, chaque centimètre carré de la surface terrestre subit le bombardement de rayons venus des espaces inter-stellaires. Mais nous ne connaissons ces rayons dont l'énergie est colossale, que par leurs effets destructeurs dans la matière; ils arrachent les électrons planétaires des atomes et provoquent souvent l'éclatement des noyaux eux-mêmes.

Puisque les rayons cosmiques brisent les atomes autour de nous, ils doivent agir de même en nous. Que font-ils dans notre organisme ? Peut-être ont-ils des effets d'importance capitale, utiles ou nuisibles. Nombre de biologistes rejettent cette hypothèse. Il est cependant possible que les rayons cosmiques modifient la structure atomique des gènes, porteurs des caractères héréditaires. Ils seraient alors responsables du miracle de la mutation qui est à l'origine de la vaste différenciation des espèces. Dans un autre ordre d'idées, on a suggéré que les rayons cosmiques représentaient une part considérable de l'énergie totale de l'univers. Mais d'où vient cette puissante force cosmique et comment nous affecte-t-elle ? Personne ne le sait.

LE MYSTERE DE LA CATALYSE

Un processus appelé catalyse se déroule continuellement tant dans les tissus vivants que dans la matière minérale inerte. Un catalyseur est un corps qui accélère une réaction chimique, sans être lui-même modifié. Aujourd'hui, la catalyse est à la base d'un grand nombre d'opérations industrielles importantes.

Les enzymes qui travaillent par myriades dans notre organisme sont aussi des catalyseurs. Sans relâche, elles provoquent des millions de transformations chimiques d'une substance en une autre, et interviennent directement dans nos fonctions vitales.

Comment s'effectue ce tour de passe-passe ? Comment le corps donné A transforme-t-il le corps B en C tout en restant lui-même intact ? On peut supposer que le processus est électrique puisque, en fin de compte, l'univers entier semble se résoudre en charges d'électricité, positives ou négatives, dans un état de tension formidable. Mais nous en ignorons le véritable mécanisme.

LE MYSTERE DE LA CELLULE PROLIFERE

Parfois, dans les tissus des hommes, des animaux ou des plantes, il se produit une prolifération de cellules qui se développent sans contrôle jusqu'à ce qu'un individu meure du cancer. Il semble que les cellules cancéreuses soient comme tant d'autres cellules normales à ceci près qu'elles échappent à tout contrôle et ne se constituent pas en forme définie, par exemple en un organe. Les cellules normales cessent de se reproduire par divison quand le développement du tissu est suffisant; mais les cellules cancéreuses continuent à se diviser et à se développer jusqu'à ce qu'elles aient étouffé toute vie chez leur hôte. Parfois, dans de très, très rares cas, le processus s'arrête de lui-même, mais personne ne sait pourquoi.

Quelle est la cause de cette croissance désordonnée ? A l'heure actuelle, les savants se demandent s'il ne faut pas la rechercher dans un dérèglement du mécanisme des hormones et des enzymes. Si tel est le cas, il faudra peut-être tenir compte des vitamines, qui jouent un rôle très important dans l'activité chimique de l'organisme. Des erreurs dans le régime alimentaire provoquent-elles le cancer en déséquilibrant le délicat système régulateur de la croissance des cellules ? Il reste encore à en faire la preuve. On n'en sait toujours rien.

LE MYSTERE DU RHUME

Cette affection qui, tous les ans, fait perdre à l'industrie des millions d'heues de travail est souvent le prélude d'autres maladies plus graves. En dépit de recherches très poussées, la science ne sait que peu de chose à ce sujet.

On admet que les rhumes sont causés par un virus filtrant; mais les arguments fournis ne sont pas entièrement satisfaisants. On sait que la prédisposition au rhume varie largement d'un sujet à l'autre et peut être héréditaire. Les bactéries ou virus qui, croit-on, provoquent le rhume, doivent se transmettre par l'atmosphère. Il semble bien, en effet, que la stérilisation de l'air par des rayons ultra-violets, ou d'autres moyens, réduise le danger d'infection. C'est tout ce que la science peut dire.

LE MYSTERE DE L'EPOQUE GLACIAIRE

A plusieurs reprises, au cours des centaines de milliers d'années écoulées, d'immenses calottes de glace sont venues recouvrir, par vagues successives, d'énormes étendues de la surface terrestre. On estime que l'Amérique du Nord a subi cinq invasions, dont la dernière, la mieux connue, avança ses nappes de glace jusqu'à la Virginie et les rivières Ohio et Missouri sur sa bordure sud, soit à une latitude correspondant à la Sicile. En Europe, au cours de la dernière période, les glaces s'avancèrent surtout à partir de régions situées dans le golfe de Botnie et les Alpes. Chaque invasion dura longtemps et détruisit ou chassa presque tous les êtres vivants. Entre ces périodes glaciaires, le climat étant sans doute aussi tempéré qu'à présent, les plantes et les animaux refluaient. Il est même probable que l'homme a existé dans ces régions pendant certaines périodes glaciaires, dont la dernière ne date peut-être que de 15.000 ans et ne remonte certainement guère à plus de 50.000 ans.

Quelle fut la cause de ces vagues de froid ? Les glaces reviendront-elles ? En ne se réclamant que des probabilités, les savants pendant qu'une nouvelle période glaciaire risque d'obliger l'homme à abandonner les régions septentrionales de la terre. Il est probable aussi que l'époque inter-glaciaire actuelle est passée par son maximum de température et que le climat est devenu plus froid et plus humide au cours des derniers millénaires.

On a proposé un grand nombre d'hypothèses pour expliquer cet étrange phénomène. L'axe terrestre aurait pu se déplacer, entraînant de profonds changements du climat par modifications de l'angle d'incidence des rayons solaires. Physiciens et astronomes s'accordent pour penser qu'un tel déplacement est pratiquement impossible. Autre hypothèse : à la suite de quelque orage magnétique à sa surface, le soleil émit peut-être des radiations moins chaudes vers la terre. C'est possible, mais très peu probable. S'agit-il d'une diminution de la quantité de gaz carbonique contenue dans l'air, ce qui aurait eu pour résultat de réduire l'efficacité de la couverture atmosphérique qui tempère la surface terrestre ?

Il est difficile de penser que de telles circonstances, maintenant leurs effets pendant d'immenses laps de temps, aient pu se reproduire cinq fois ou plus au cours d'une période longue de 300.000 à un million d'années. A quoi devons-nous ces invasions glaciaires ? En verrons-nous de nouvelles ? A ces questions, la science reste muette.

AUTRES ENIGMES

Voici quelques autres mystères:

Qu'est-ce que le courant électrique ? En supposant que ce soit un courant d'électrons, quelles lois de la mécanique régissent ce mouvement dont la rapidité est stupéfiante ?

Nous savons que l'énergie électromagnétique peut se transmettre par radio. Quelle est la nature de ce transport ?

Comment les états émotif et physique réagissent-ils sur l'autre chez l'être humain ? Comment, par exemple, l'inhibition d'un accès de fureur peut-elle provoquer une indignation ?

Quelles relations peuvent exister entre la pensée et les ondes électriques cérébrales ?

Quel est le processus exact du vieillissement, tant du point de vue chimique que biologique ?

Certains des problèmes que nous venons de citer garderont peut-être leur secret pendant des siècles encore. D'autres auront peut-être reçu leur solution dans trois mois. La seule récompense du savant sera le sentiment d'avoir mené à bien une oeuvre importante. L'homme poursuit sa conquête sur la nature par les voies du savoir. Le rythme de cette conquête justifie toute confiance en notre sort commun.

Jean-Jacques FOURNIERES
(Journal du Jura).

Mise en remous du Rhin au palier de Rheinau

Le département fédéral des postes et des chemins de fer communique :

La construction de l'usine hydro-électrique de Rheinau est déjà si avancée que l'on va pouvoir sous peu mettre le Rhin en remous pour la première fois et permettre ainsi l'ouverture de l'exploitation pour cet automne. Ce programme de mise en remous fut approuvé par le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer d'entente avec les directions des travaux publics des cantons de Zurich et de Schaffhouse ainsi que des autorités allemandes compétentes.

Conformément à ce programme, le niveau du Rhin, du début d'août au milieu d'octobre environ, doit être élevé peu à peu cette année jusqu'au moment où il atteindra la côte 358 metres, immédiatement en aval de la chute du fleuve. Cependant, le niveau du Rhin à cet endroit montera au-delà de la côte de 358 mètres si son débit devait s'élever à plus de 455 m3 à la seconde. Ce phénomène qui se produisait déjà du temps où le fleuve n'avait pas encore été aménagé en vue de l'utilisation de ses forces hydrauliques, serait absolument indépendant de toute mise en remous par le barrage de Rheinau.

La concession suisse et la concession allemande prévoient l'une et l'autre que le barrage retiendrait l'eau jusqu'à une hauteur maximum de 358 mètres au dessus de la mer. Pour permettre les essais nécessaires au recolement de ce dernier, on a décidé d'autoriser le relèvement du niveau de l'eau jusqu'à cette côte dans la période du 1er janvier à la mi-mars 1957.

Pour autant qu'elle dépend de l'usine hydro-électrique, la côte de 358 metres ne doit plus être dépassée jusqu'à nouvel avis à partir de la mi-mars 1957. Mais, comme pendant les mois d'été le débit du Rhin est habituellement de beaucoup supérieur à 455 m3 par seconde, l'eau atteindra, comme par le passé, un niveau parfois plus élevé au bas de la chûte du Rhin.

Les essais de mise en remous qui, conformément à la concession, doivent être effectués en vue de fixer définitivement le niveau maximum tolérable entre les côtes 358 et 359 à la chûte du Rhin, ne commenceront qu'au cours de la seconde moitié de l'année 1957. Ils auront lieu avec le concours des cantons de Zurich et de Schaffhouse, comme aussi des organes consultatifs de la Confédération et des cantons pour la protection de la nature et des sites.

Touring Club Suisse

En relation avec le rapide développement de la circulation automobile, le nombre des membres du Touring-club suisse a passé l'année dernière de 223167 à 254.371. Les automobilistes viennent en tête avec 194.352 membres, suivis des 52.815 motocyclistes. Le TCS compte 22 offices dans les grandes villes et occupe 102 employés.

Le TCS a poursuivi son action en faveur du réseau routier et en particulier des autoroutes. L'initiative pour les constructions routières a été déposée à la Chancellerie fédérale avec 214 mille signatures. Le rapport annuel du Club parle également de la question des carburants, de l'assurance responsabilité civile et du projet de loi sur la circulation routière, dont la discussion a commencé au Conseil National au cours de la dernière session.

Le TCS a fourni 12.700 documents douaniers à ses membres, et a persévéré dans ses efforts en vue de simplifier les formalités douanières.. Une proposition nouvelle a été celle de signaux indiquant les limites des cantons. Le service de renseignements routiers a pu être développé. « Touring-secours » a reçu 16.000 appels téléphoniques, soit 2.000 de plus que l'année précédente, et environ 70 par jour les mois des juillet et août. Le nombre des voitures-patrouilles a passé de 4 à 10. Elles circulent dans les cols et sur les routes très fréquentées, et ont parcouru l'an passé 350.000 km. Elles sont intervenues dans près de 8.000 cas d'accidents et de pannes. Les différents services du TCS : tourisme, douane, juridique, guichet, technique, presse, ont tous été mis à forte contribution. Le service juridique gratuit a envoyé 3.500 lettres et répondu à 700 demandes de renseignements. Le service technique, contrôlant 13.108 véhicules, a pu déceler 32.500 défectuosités, concernant les phares dans plus de la moitié des cas, et les freins dans plus de 1500 cas.

Les relations avec les autorités cantonales et municipales et avec les associations internationales ont permis d'atteindre des résultats positifs. Le rapport comprend une annexe traitant des questions de sécurité routière et de la prévention des accidents.

L'O.M.S. et la mortalité par suicide

L'Organisation mondiale de la Santé publie une étude s'étendant à 25 pays sur la mortalité par suicide depuis le début du XXème siècle. Dans l'ensemble de ces pays représentant une population de quelque 400 millions d'habitants, 71.500 hommes et femmes se suicident en moyenne tous les ans, ce qui représente un taux moyen de mortalité de 17 pour 100.000 habitants.

Pour les deux sexes, le Japon enregistre le taux de mortalité le plus élevé, suivi du Danemark, de l'Autriche, de la Suisse. Les taux les plus bas se trouvent en Irlande, Irlande du nord, au Chili, en Ecosse et en Espagne. En ce qui concerne les Etats-Unis, le taux de mortalité par suicide est près de trois fois plus élevé parmi les populations blanches que parmi les populations nonblanches.

D'une façon générale, les hommes sont davantage enclins à se suicider que les femmes et ce dans une proportion de trois contre un.

L'étude de l'OMS rélève par ailleurs que si la mortalité globale par suicide est demeurée sensiblement la même pour l'ensemble des pays depuis le début du siècle, c'est au cours des « années 30 » que les taux de mortalité les plus élevés des cinquante années écoulées ont été enregistrés, à la faveur de la grande dépression économique. Certains pays ont toutefois enregistré une baisse sensible de mortalité par suicide. Cette tendance à la baisse a été marquée plus chez les hommes que chez les femmes, mais cette mortalité chez les femmes est plus basse aujourd'hui avant la seconde guerre mondiale.

Donnez la préférence à nos annonciers

La Conférence de l'instruction publique adopte à l'unanimité une recommandation sur l'inspection de l'enseignement

Un des buts de la Conférence Internationale de l'Instruction publique est le vote de recommandations qui, sans présenter un caractère impératif, n'en constituent pas moins une charte internationale de l'éducation dont l'autorité morale repose sur le fait qu'elle a été adoptée par les autorités supérieures de l'éducation des différents pays representés à la Conférence.

L'unanimite s'est faite au sein des 71 délégations qui suivent les travaux de la 19ème Conférence internationale de l'Instruction publique, pour l'adoption d'une recommandation concernant l'inspection de l'enseignement. Une idée s'était nettement dégagée des discussions à savoir que l'inspecteur doit remplir auprès du maître un rôle de conseiller et d'ami plus que de juge et de surveillant.

Entre certaines formes extrêmes, il y a des degrés divers de contrôle administratif, mais la Conférence a fait ressortir que dans la plupart des pays on est d'avis que l'inspecteur doit surtout être un conseiller. Partout on admet que l'objet principal de l'inspection doit être d'assurer une liaison à double sens entre les autorités de l'enseignement et les communautés scolaires. Les inspecteurs doivent encourager les maitres à prendre des initiatives en contribuant ainsi au progrès de l'éducation et aider à créér une atmosphère de compréhension entre les maîtres, les parents et la communauté toute entière.

L'inspecteur devrait contrôler l'application des instructions officielles et transmettre aux autorités supérieures les voeux des maîtres. Sans en assumer directement la responsabilité, il devrait promouvoir les activités extra-scolaires telles que l'aide alimentaire aux écoliers, les camps de vacances, les contacts entre la famille et l'école. L'inspecteur doit veiller à respecter la liberté intellectuelle du maître et tenir compte des suggestions professionnelles.

L'OMS et les recherches sur la résistance des insectes aux insecticides

Le comité d'experts des insecticides de l'OMS qui vient de tenir sa 7ème session à Genève recommande à l'Organisation mondiale de la Santé de prendre la direction de la coordination des recherches entreprises dans le monde entier sur les problèmes posés par la résistance des insectes transmetteurs de maladies, aux insecticides. Les maladies transmises à l'homme par les moustiques, les mouches et les puces figurent parmi les problèmes de santé publique les plus importants posés aux états membres de cette organisation.

La découverte des insecticides modernes, le DDT notamment, a permis d'enregistrer sur certaines de ces maladies des victoires spectaculaires, dont les bénéfices économiques et sociaux sont des plus importants. Mais l'apparition chez certaines espèces d'insectes d'une résistance aux insecticides a sérieusement refroidi l'optimisme qui suivit le premiers succès, constate l'OMS. Aussi le problème de cette résistance aux insecticides a-t-il été le principal sujet des délibérations du Comité d'experts que présidait le Dr. S.W. Simmons, des Etats-Unis.

Les experts ont pris connaissance des enquêtes entreprises par l'OMS dans de nombreux pays du monde où avait été signalée l'apparition de la résistance des insectes aux insecticides. On sait aujourd'hui que dix espèces d'insectes vecteurs de maladies sont devenues résistantes aux insecticides. Cette résistance est actuellement universelle en ce qui concerne la mouche domestique. On a de plus des preuves du développement de cette résistance parmi 29 autres espèces d'insectes.

Les experts sont partisans, en ce qui concerne les méthodes de detection de cette résistance des insectes, de l'établissement de techniques standard de l'OMS pour le monde entier afin que les résultats soient comparables sur une échelle internationale. Ils recommandent que l'OMS se charge de diffuser les renseignements sur les insecticides nouveaux au fur et à mesure de leur production et ils se sont prononcés en faveur de la réunion d'une conférence des principaux directeurs de laboratoires qui effectuent des recherches sur la résistance des insectes aux insecticides.

DEWAR'S WHISKY

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON
ZURICH-OERLIKON (SUISSE)
Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique
Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs.
Electrochimie, traction électrique.
Moteurs, interrupteurs, soudure à l'arc, etc...
Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse
Condensateurs, matériel isolant.
Plate forme d'essais haute tension
Transformateurs de mesure et de puissance.
Rebobinage de transformateurs et machines tournantes
SODECO Société des Compteurs de Genève
Compteurs électriques monophasés, triphasés, à prépaiement, etc...
Télétaxe, compteurs d'impulsion.
Distributeurs automatiques, etc., etc.
Agents Exclusifs pour l'Egypte :
SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.)
BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE
28, Rue Adly Pacha — Le Caire. — B.P. 802. — Tél. 76860 — R. C. C. 87701

BANQUE OTTOMANE
CAPITAL VERSE : Lst. 5.000.000
LONDON 20/22 Abchurch Lane EC. 4. — ISTANBUL Bankalar Cadessi, Galata
PARIS 7, Rue Mayerbeer (9e) — MANCHESTER 56/60 Cross Street
CASABLANCA 1, Place Ed. Doutté — MARSEILLE 36, Rue St. Férréol
AGENCES EN EGYPTE :
ALEXANDRIE — LE CAIRE — FAYOUM — ISMAILIA — MANSHIYA (Alexandrie) — MANSOURAH — MEHALLA-KEBIR, — MINIEH, MOUSKY, — PORT-SAID, — PORT-TEWFICK.
AGENCES DANS LES PRINCIPALES VILLES DE TURQUIE, CHYPRE, IRAQ, JORDANIE, SOUDAN
LA BANQUE OTTOMANE TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
Banque affiliée en Syrie et au Liban BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
R.C. Alexandrie 143 — R.C. Le Caire 11463

Comptoir National d'Escompte de Paris
SIEGE SOCIAL APARIS, 14, RUE BERGERE
AGENCES EN EGYPTE
ALEXANDRIE R.C. 255 — LE CAIRE R.C. 360 — PORT-SAID R.C. Canal No. 11
TOUTES OPERATIONS DE BANQUES
CAISSE D'EPARGNE

IONIAN BANK LIMITED
FONDEE EN 1839
CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000
CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000
FONDS DE RESERVE £ 400.000
DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE : ALEXANDRIE — 7, Rue Adib R.C. 374
SUCCURSALE AU CAIRE : 106, Rue Mohamed Bey Farid. — R.C. 75951
AGENCES EN EGYPTE : BENI-SOUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG
LONDRES — GRECE — CHYPRE

CREDIT LYONNAIS

Prochains départs d'Alexandrie pour:
BEYROUTH GENES MARSEILLE NAPLES — s/s "Nefertiti" les jeudis à midi 23 Août — 6 Septembre — 20 Septembre — 4 Octobre — 18 Octobre, etc.
NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Marseille, Gênes). — s/s "Cleopatra" début Octobre
BEYROUTH — s/s "Cleopatra" début Octobre
ROTTERDAM ANVERS HAMBOURG BREME — s/s "Alkahira" début Septembre
SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN — Services réguliers par les s/s "Taif" "Talodi" "Isis"
Pour tous renseignements, s'adresser à
ALEXANDRIE . . Administration : 1, Rue Moutoussi Pacha, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad Téléphone 20824.
LE CAIRE . . . . 26, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilia"). — Téléphone 46322.
SUEZ . . . . . "Khediviel Mail Line", — Téléphone 3881.
PORT-SAID . . . "The English Coaling Cy. Ltd." — Tél. 3333
ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628